

SERVICES ENREGISTREURS DE LA RÉGION ALSACE

ADOMA

2a, rue de Lausanne
67000 Strasbourg
Tél. 03 90 22 93 60

BATIGERE NORD-EST

17, route du Rhin
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 34 90 00

COLMAR HABITAT

33, rue de la Houblonnière
BP 20306 - 68006 Colmar Cedex
Tél. 03 89 20 32 20

CUS HABITAT

1, rue de Genève - BP 80250
67006 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 17 00

DOMIAL

25, place du Capitaine Dreyfus
CS 90024 - 68025 Colmar Cedex
Tél. 03 89 30 80 80

FOYER MODERNE DE SCHILTIGHEIM

45, route du Général de Gaulle
67306 Schiltigheim Cedex
Tél. 03 88 19 25 70

HABITAT DE L'ILL

7, rue Quintenz - BP 115
67403 Illkirch Cedex
Tél. 03 88 66 40 16

HABITATION MODERNE

4, Quai de Paris - CS 40010
67080 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 32 52 10

HABITATS DE HAUTE ALSACE

73, rue de Morat - BP 10049
68001 Colmar Cedex
Tél. 03 89 22 93 00

ICF NORD-EST

13, rue du Bain aux Plantes
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 22 51 95

IMMOBILIÈRE 3F ALSACE

5, rue du Maire Kuss - BP 50
67067 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 75 55 08

LA STRASBOURGEOISE HABITAT

186, route des Romains - BP 93023
67033 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 10 00 20

LOGIEST

15, Sente à My - BP 80785
57012 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 65 63 11

MULHOUSE HABITAT

20, Boulevard de la Marseillaise
BP 1429 - 68071 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 36 28 40

NÉOLIA

34, rue Combe aux Biches
BP 267 - 25005 Montbéliard Cedex
Tél. 03 81 99 16 99

NOUVEAU LOGIS DE L'EST

2, rue Adolphe Seyboth - BP 45
67000 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 22 76 80

OBERNAI HABITAT

34, rue du Maréchal Koenig
67210 Obernai
Tél. 03 88 95 56 76

OPUS 67

15, rue Jacob Mayer - BP 4
67037 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 27 93 00

POLE HABITAT CENTRE ALSACE

27, avenue de l'Europe - BP 30334
68006 Colmar Cedex
Tél. 03 89 22 77 22

PERSPECTIVES HABITAT

25, rue de Lausanne
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 15 42 50

SAINT-LOUIS HABITAT

44, avenue de Mulhouse - BP 4022
68301 Saint-Louis Cedex
Tél. 03 89 67 96 67

SEM CLOHR

56, avenue de la République
68003 Colmar Cedex
Tél. 03 89 20 79 90

SIBAR

4, rue Bartisch
67100 Strasbourg
Tél. 03 88 65 81 90

SOCOLOPO

Parc des Poteries - 27, rue Mme Tussaud
67200 Strasbourg
Tél. 03 90 20 44 50

SOMCO

20, porte du Miroir - BP 1271
68055 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 46 20 20

VAL D'ARGENT HABITAT

62, rue Wilson - BP 5
68160 Sainte-Marie aux Mines
Tél. 03 89 58 72 82

ERSTEIN HABITAT

BP 20036 - 67151 Erstein Cedex
Tél. 03 88 98 66 90

FOYER DE LA BASSE BRUCHE

8, rue de la Boucherie
67120 Molsheim
Tél. 03 88 38 51 31

HABITAT MODERNE DE REICHSTETT

11, rue de la Wantzenau
67116 Reichstett
Tél. 03 88 20 13 55

SEM DE SCHWEIGHOUSE/MODER

Mairie de Schweighouse
67590 Schweighouse/Moder
Tél. 03 88 07 22 62

SEM DE SCHIRMECK

12, route du Maréchal de Lattre
67130 Barembach
Tél. 03 88 97 04 05

SIHE - HAGUENAU

28, rue de la Redoute
67500 Haguenau
Tél. 03 88 07 11 00

SNI - METZ

1, place du Pont à Seille
BP 40105 - 57004 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 18 75 25

SOCONEC DE BISCHWILLER

Mairie de Bischwiller - BP 10035
67241 Bischwiller Cedex
Tél. 03 88 53 99 66

CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN

DIRECTION DE L'HABITAT
Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg Cedex 9
Tél. 03 88 76 63 01

DDCS DU BAS-RHIN

Cité administrative
14, rue du Maréchal Juin
67084 Strasbourg
Tél. 03 88 76 80 46

DDCSPP DU HAUT-RHIN

Cité administrative - bât. B
3, rue Fleischhauer
68026 Colmar Cedex
Tél. 03 89 24 81 64

ACTION LOGEMENT

Association régionale
des organismes HLM d'Alsace

2, rue Saint Léonard - 67600 SELESTAT

Tél. 03 90 56 11 90 - Fax 03 90 56 11 89
www.areal-habitat.org

DES ORGANISMES HLM D'ALSACE



En Alsace, la demande de logement social... plus simple plus claire

NOUVEAU

Un seul formulaire :
une seule demande
pour tous les organismes.

Dès septembre 2011,
faites votre demande de logement sur internet.
Connectez-vous sur le site
www.demandedelogement-alsace.fr

DES ORGANISMES HLM D'ALSACE



VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT EN 3 ÉTAPES

1

Qui peut bénéficier d'un logement social ?

Toute personne répondant aux conditions suivantes :

- disposer de ressources financières inférieures à des plafonds définis tous les ans par l'État (voir www.areal-habitat.org).
- être de nationalité française ou détenir un titre de séjour en cours de validité.

2

Comment constituer une demande de logement ?

- compléter un formulaire de demande de logement disponible auprès de tous les services enregistreurs (voir liste au dos).

Vous pouvez aussi le télécharger sur les sites internet des organismes HLM alsaciens ou de l'areal.

En plus des renseignements sur vos revenus et la composition de votre famille, vous y précisez le type de logement et la localisation que vous souhaitez.

- joindre la copie d'une pièce d'identité ou un titre de séjour en cours de validité.

3

Où déposer votre demande de logement ?

Une seule demande faite auprès de l'un des services enregistreurs suffit.

Tous les bailleurs ont désormais connaissance de votre demande et peuvent vous proposer un logement en fonction de leurs disponibilités.

L'enregistrement de votre demande permet l'attribution d'un numéro unique départemental qui est valable pour une année, pour tous les bailleurs.

LE PARCOURS DE VOTRE DEMANDE



Qui attribue les logements sociaux ?

C'est la Commission d'Attribution des Logements (CAL) de chaque organisme qui attribue les logements sur la base des dossiers des candidats qui lui sont présentés. Ses décisions sont souveraines.

Quel est le délai pour obtenir un logement ?

Le délai dépend des caractéristiques de votre demande et des disponibilités du logement que vous souhaitez. Selon les communes et/ou le type de logement, l'attente est plus ou moins longue.

Dois-je relancer l'organisme qui a enregistré ma demande ?

C'est inutile. Dès qu'un logement correspondant à votre choix se libère, l'organisme propriétaire du logement prend contact avec vous pour vous le proposer.

Votre dossier est alors complété des pièces justificatives règlementaires pour qu'il puisse être présenté à la CAL.

Dois-je renouveler ma demande et quand ?

Oui, tous les ans à la date anniversaire du dépôt de la demande.

Un formulaire de renouvellement vous est envoyé à l'adresse que vous avez mentionnée. Si vous ne le retournez pas complété, vous perdrez votre ancienneté en tant que demandeur. Cela peut avoir des conséquences sur le délai d'obtention d'un logement.

Si votre situation familiale ou professionnelle change (naissance, mariage, divorce, perte d'emploi, embauche...), il faut le signaler à l'un des services enregistreurs.



Ce qu'il faut retenir :

- vous complétez le formulaire de demande de logement en joignant la copie de votre pièce d'identité ou du titre de séjour et vous le déposez auprès de l'organisme HLM de votre choix.
- vous recevez un numéro unique départemental.
- l'organisme qui dispose d'un logement conforme à vos souhaits vous contacte : il vous demande de compléter votre dossier.
- votre dossier de candidature est examiné par la Commission d'Attribution des Logements de l'organisme HLM.
- si votre dossier est accepté, vous serez contacté pour organiser votre entrée dans le logement.

